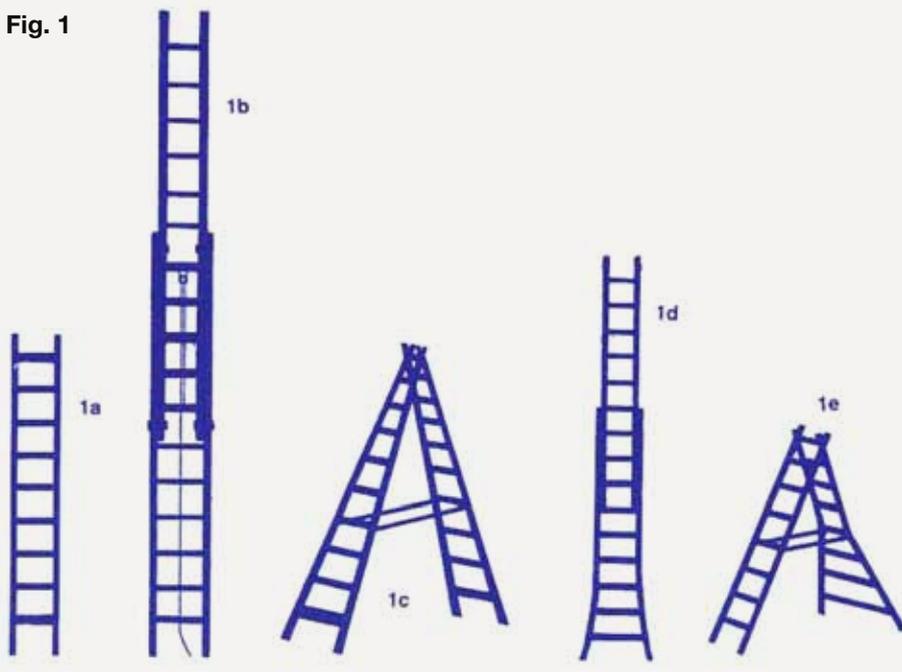


Fig. 1



INSTALLATION

■ Tous types d'échelles

- N'installer que des échelles en bon état.
- Dresser l'échelle à plat, ses pieds en appui sur le sol, jamais de chant.
- Faire reposer l'échelle par ses 2 pieds sur un sol horizontal, dur, résistant et non glissant.
- Ne jamais la faire reposer sur un calage. Pour rattraper un niveau, utiliser une rallonge solide fixée par colliers (Fig. 2) ou un dispositif à adaptation rapide.

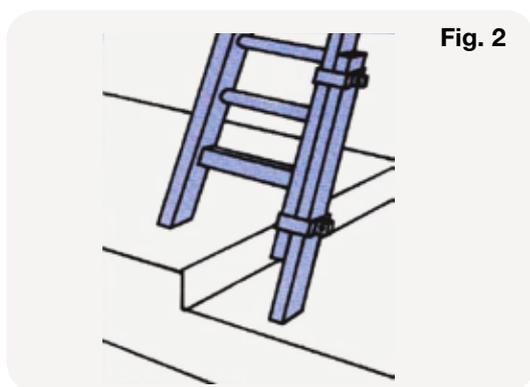


Fig. 2

- Ne jamais appuyer une échelle en partie haute sur un échelon, mais la mettre en appui sur ses 2 montants.
- Respecter impérativement le sens d'installation de l'échelle, lorsqu'il y en a un.
- Ne jamais l'installer :
 - en position horizontale pour servir de passerelle ou de plate-forme ;
 - derrière une porte non condamnée.

- Éviter de l'installer sur un lieu de passage.
- Ne jamais augmenter la portée prévue par construction (excepté sur un montant, pour un rattrapage de niveau).
- Dégager ses abords et, si nécessaire, assurer la protection collective contre les chutes de hauteur.

■ Échelles d'appui simples, à coulisse (y compris les transformables installées en coulisse)

- Incliner l'échelle comme indiqué (Fig. 3).
- La fixer pour l'empêcher de glisser ou de basculer (Fig. 4). Si la fixation est impossible, choisir une échelle dont les pieds sont équipés de patins antidérapants adaptés à la nature du sol (Fig. 5), et l'attacher en tête.
- Ne pas appuyer la tête d'une échelle contre un vitrage ou une surface fraîchement peinte.
- Faire dépasser une échelle de service d'un mètre par rapport au niveau qu'elle dessert, ou prolonger l'un de ses montants d'une longueur équivalente (Fig. 3).

Pour une échelle à coulisse, il faut de plus :

- La dresser avant de la déployer. Ne jamais le faire seul.
- Maintenir entre deux plans d'une échelle en bois un recouvrement d'au moins un mètre (Fig. 3).
- Pour les échelles métalliques, respecter le recouvrement prévu par le constructeur.

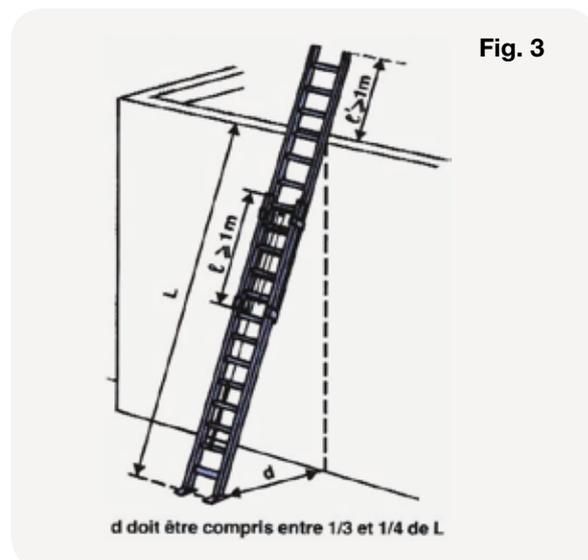


Fig. 3

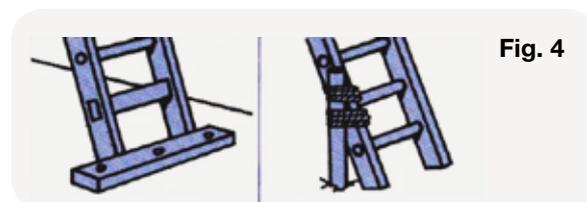
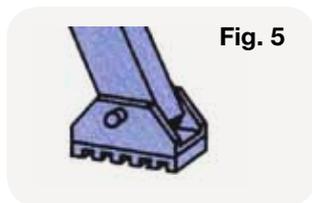


Fig. 4

- Vérifier, en fin de manœuvre, l'enclenchement correct des dispositifs de verrouillage.
- Placer le plan inférieur de l'échelle sur le plan supérieur (Fig. 3). Ainsi, à la descente, le pied de l'utilisateur pourra s'engager suffisamment sur le premier échelon du plan inférieur.



■ Échelles doubles

- N'utiliser que des échelles équipées d'un dispositif spécial limitant l'écartement des 2 plans.
- S'assurer de la bonne position, l'une par rapport à l'autre, des ferrures de tête des échelles transformables installées en échelles doubles.

UTILISATION

Avant d'être utilisée sur le chantier, une échelle doit être examinée par une personne compétente. Le résultat de cet examen sera consigné sur le registre de sécurité ainsi que le nom et la qualité de cette personne.

- N'utiliser une échelle (échelle simple ou à coulisse) que comme moyen d'accès.
- Jamais plus d'une personne sur une échelle, même si celle-ci est double.

■ Pour monter ou descendre

- Ne pas être sujet au vertige.
- Porter des chaussures en bon état dont les semelles sont exemptes de matières ou matériaux glissants (boue, plâtre, graisse, huile...).
- Avoir les mains libres.
- Le transport d'outils ou de petits objets doit se faire dans des trousseaux ou des sacoches fixées à la ceinture, dans des musettes ou des boîtes à outils portées en bandoulière.
- Bien que le port de fardeaux ne dépassant pas 50 kg soit autorisé sur une échelle, celui-ci est déconseillé. Il est préférable d'utiliser, à la montée comme à la descente, un moyen de levage, qui peut être par exemple un cordage, avec ou sans poulie selon l'importance de la charge.
- Être toujours face à l'échelle, tenir alternativement les échelons à pleine main, les pouces en dessous, et bien engager les pieds sur les échelons, près des montants, le talon légèrement levé.
- Avoir toujours deux appuis main et pied opposés (alternativement, main droite pied gauche, main gauche pied droit).

■ Pour positionner l'accès

- S'assurer, en présence d'une ligne électrique sous tension, que la distance entre la ligne et l'utilisateur, les outils ou le matériel qu'il manie n'est pas inférieure :
 - à 3 m si la tension est inférieure à 50 000 volts ;

- à 5 m si la tension est égale ou supérieure à 50 000 volts.
- Ne pas monter au-delà du 4^e échelon supérieur (c'est-à-dire le 4^e en partant du haut).
- Ne pas stationner avec un pied sur une échelle et l'autre prenant appui ailleurs.
- Ne pas passer une jambe entre deux échelons.
- Sur une échelle double :
 - ne jamais l'enjamber pour passer d'un plan à l'autre ;
 - ne pas se tenir à califourchon ;
 - ne jamais utiliser de taquet, l'équilibre serait compromis.

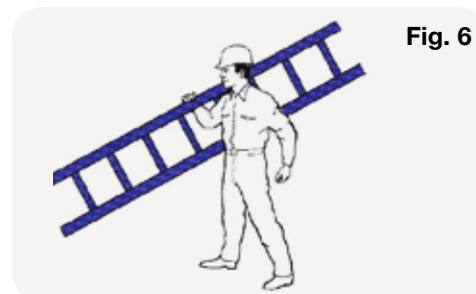
TRANSPORT À BRAS

- Prendre soin de ne pas endommager l'échelle. La poser et non la jeter.
- Ne pas l'utiliser comme un brancard pour transporter des charges.

■ Échelles de 25 kg maximum

Ces échelles peuvent être portées par une seule personne, de la manière suivante :

- à l'épaule, un bras engagé ou non entre les montants (Fig. 6),



- l'avant baissé, pour ne pas heurter un autre travailleur ou accrocher un linteau, une poutre...,
- sans pivoter, pour ne pas balayer une surface importante dans laquelle peut se trouver du personnel.

■ Échelles de plus de 25 kg

- Les porter à 2 personnes, compte tenu de leur poids.
- Replier l'échelle avant de la transporter, lorsqu'il s'agit d'une échelle à coulisse ou transformable.
- S'assurer, pour les échelles à coulisse à mécanisme, que les plans mobiles sont verrouillés et que les cordons sont amarrés à deux échelons en vis-à-vis des divers plans, et qu'ils ne traînent par terre.

TRANSPORT SUR VÉHICULE

- Faire reposer les échelles de préférence sur des porte-échelles, adaptés au véhicule et aux échelles à transporter. Les amarrer solidement à l'aide de courroies ou de dispositifs appropriés.